

Démocratie électorale et lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne : un modèle d'analyse

par

Adama Zerbo

*CED / IFRéEDE – Université Montesquieu-BordeauxIV
Institut de Recherche pour le Développement*

Résumé :

Cette étude offre une esquisse de cadre théorique contribuant à étayer les arguments selon lesquels la démocratie électorale contribue fortement à améliorer le bien-être des populations dans les pays où elle est adoptée contrairement aux systèmes dictatoriaux. Ce cadre théorique a permis notamment d'appréhender les facteurs déterminants qui feraient des élections des armes puissantes pour contraindre les gouvernements ou les élus locaux à être plus attentifs aux besoins des plus démunis et à adopter des politiques à même d'élargir, pour ces derniers, les opportunités sociales et économiques. Les analyses du processus démocratique subsaharien ont fait ressortir que ces conditions jugées nécessaires sont loin d'être satisfaites au sud du Sahara. Ainsi, les élections ne seraient pas encore un puissant moyen pour les populations subsahariennes de contraindre leurs gouvernements à être plus attentifs aux besoins des pauvres. D'où la nécessité que tous les intervenants nationaux et internationaux dans le cadre de la lutte contre la pauvreté soient davantage regardant sur ces aspects qui privent notamment les plus démunis de leur pouvoir de sanction des élus à travers les urnes et, par conséquent, favorisent la mauvaise utilisation ou le détournement des ressources destinées au développement socio-économique.

Abstract : Electoral democracy and fighting against poverty in sub-saharan Africa : an analysis model

This article give an esquire of theoretical framework which confirms that democratic governance contribute very much to increasing level of well-being in a country contrarily to dictatorial governance. This theoretical model allowed us to apprehend decisive factors with those elections would be powerful arms to constrain governments to pay more attention to destitute needs and to adopt policies that would be able to widen social and economic opportunities. Analysis of democratic process in sub-saharan countries shows that these determinant factors are far from being sufficient in this part of the world. Thus, elections are not yet powerful arms for sub-saharan populations to constrain theirs governments to be more careful of poor needs. Hence it is necessary that all national and international interveners within framework of fighting against poverty be more and more careful with these aspects those deprive poor of their sanction power against governments through vote and, consequently, favour embezzlement and bad using of resources intended for socio-economic development.

JEL classification : I32 ; H11

Sommaire

1. Introduction.....	1
2. Démocratie électorale en Afrique subsaharienne	1
1. <i>Imperfections électorales et marché politique subsaharien</i>	<i>2</i>
2. <i>Stratégies électorales des candidats : élections législatives au Burkina Faso</i>	<i>2</i>
3. <i>Comportements électoraux des électeurs subsahariens</i>	<i>4</i>
3. Démocratie électorale et lutte contre la pauvreté	5
1. <i>Modèle général de démocratie électorale et lutte contre la pauvreté</i>	<i>5</i>
A. <i>Fonction de sanction démocratique du gouvernement</i>	<i>5</i>
B. <i>Programme des élus en vue de conserver le pouvoir.....</i>	<i>7</i>
2. <i>Modèle spécifique de démocratie électorale et lutte contre la pauvreté</i>	<i>8</i>
4. Relecture des démocraties électorales en Afrique subsaharienne.....	10
1. <i>Poids de l'opposition et fonctionnement des institutions démocratiques</i>	<i>10</i>
2. <i>Solidarité ou conflits d'intérêts entre couches sociales.....</i>	<i>11</i>
3. <i>Niveau de maîtrise du jeu démocratique et accès à l'information par les électeurs</i>	<i>12</i>
5. Conclusion	13
Références bibliographiques	14

1. Introduction

A la fin des années quatre vingt, la démocratie a été posée par l'ensemble des agences de coopération comme une condition du développement économique. La gouvernance démocratique devint donc une des conditionnalités de l'aide au développement. Dès lors, les dirigeants africains se sont lancés dans une "course contre la montre" pour instaurer des institutions démocratiques et organiser des élections. Ainsi, cela fait plus d'une décennie que le processus démocratique est en cours en Afrique subsaharienne. Cependant, le continent n'a pas enregistré de progrès économique et social. Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement à travers son rapport mondial sur le développement humain 2003, dans les années quatre vingt dix, le nombre de personnes survivant en Afrique subsaharienne avec moins d'un dollar par jour s'est accru et le revenu par habitant a reculé dans vingt pays subsahariens et stagné dans nombreux autres pays de cette partie du continent.

Fort de ce constat, nombre d'analystes, de dirigeants et de citoyens, notamment d'Afrique subsaharienne, s'interrogent encore sur le lien entre la démocratie et le développement économique et humain. La gouvernance démocratique serait-elle effectivement une condition du développement de l'Afrique subsaharienne plutôt que les modèles de gouvernance révolutionnaire tel que celui qu'a connu le Burkina Faso de 1983 à 1987 ? Ceux qui répondent à cette interrogation par l'affirmative se posent la question de savoir quelles seraient les conditions minima nécessaires dans une démocratie pour que ce mode de gouvernance puisse induire un cercle vertueux du développement économique et humain.

Aussi évidentes qu'elles puissent paraître, ces questions n'ont pas fait l'objet d'un traitement profond dans la littérature économique à l'aide d'outils théoriques sur le lien entre la démocratie et le développement économique et humain. A cet égard, cette étude ambitionne de contribuer à répondre à ces préoccupations par l'élaboration d'un cadre théorique d'analyse du lien entre la démocratie et la lutte contre la pauvreté qui demeure au centre des programmes de développement des pays subsahariens. Pour ce faire, nous choisirons comme cadre de référence la "démocratie électorale" que Quantin [1998] définit comme un régime dans lequel la compétition pour le contrôle du gouvernement d'un Etat est réglée d'une manière durable grâce à des élections considérées libres et transparentes par les principaux groupements intéressés pour que ceux-ci préfèrent s'y conformer plutôt que de poursuivre la lutte par d'autres moyens.

L'élaboration d'un modèle de démocratie électorale et lutte contre la pauvreté ne saurait se faire sans situer "la démocratie subsaharienne" dans son fonctionnement global par rapport aux logiques générales de la démocratie. Ainsi, dans un premier temps, nous analyserons le processus électoral en Afrique subsaharienne. Dans la seconde étape, il s'agira de la construction du modèle "démocratie électorale – lutte contre la pauvreté" en se fondant sur les enseignements de l'analyse des processus électoraux. Dans la troisième partie, nous procéderons à une relecture du fonctionnement des démocraties subsahariennes à la lumière des enseignements du modèle.

2. Démocratie électorale en Afrique subsaharienne

Dans la littérature sur le processus électoral subsaharien, les élections de cette partie du monde sont considérées par de nombreux analystes comme des "élections pas comme les autres" pour le fait qu'elles soient caractérisées notamment par des décalages et des dysfonctionnements que Quantin [1998] regroupe en trois catégories, à savoir, (i) l'absence de discipline, (ii) les difficultés de l'organisation de la mobilisation des partisans et (iii) les problèmes de la production des représentations et des choix. A cet égard, avant de procéder à l'analyse des comportements électoraux en Afrique subsaharienne, il s'impose de chercher à savoir si ces imperfections sont propres à l'Afrique subsaharienne.

1. Imperfections électorales et marché politique subsaharien

Certes, les expériences électorales récentes de l'Afrique subsaharienne ont mis en évidence des décalages et des dysfonctionnements notamment l'absence d'intériorisation des normes de "bonne conduite", les difficultés liées à la mobilisation partisane et à l'existence de vote communautaire. Aussi faut-il rappeler que ces imperfections sont des éléments constitutifs permanents des démocraties les plus avancées du monde. Aucune des expériences occidentales ne fonctionne aujourd'hui sans équivoque, sans atteinte aux normes de la loyauté politique, sans flottement dans la mobilisation partisane et sans interférence identitaire remettant en cause l'individualisation du vote.¹

Les imperfections électorales relevées en Afrique subsaharienne ne sont donc pas propres à cette partie du monde. Elles ne sauraient être considérées strictement comme le résultat des rapports socioculturels complexes que développeraient les sociétés d'Afrique subsaharienne. Ces imperfections ne sont que le résultat de la compétition électorale comme il en est de même sur les marchés économiques et financiers. En effet, confier la désignation des gouvernements à une procédure d'échange à l'ensemble de la population adulte conduit à introduire dans l'opération des caractéristiques habituellement mises en œuvre pour régler divers échanges non politiques, aussi bien ceux utilisés dans la vie domestique que dans les rapports dans l'économie. A l'instar de ce qui s'observe dans les autres secteurs de l'activité sociale, l'imposition d'une discipline électorale est, sans cesse, soumise à la pression de forces contraires qui proposent des voies alternatives tels que la fraude, le clientélisme, l'achat de vote, ainsi que la violence comme recours efficace afin d'atteindre des objectifs dans le cadre de la procédure démocratique.

Le clientélisme, l'achat des voix, la fraude ne sont pas des pratiques anormales, mais des éléments constitutifs du marché politique. Ils sont étroitement liés à la compétition. Ces types d'imperfections sont légions sur les marchés économiques et financiers aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

Certes, les imperfections sur le marché politique d'Afrique subsaharienne ne sont pas du même ordre que celles rencontrées sur le marché politique occidental. Cependant, cette différence entre le degré des imperfections des deux marchés politiques ne serait pas plus liée au contexte socioculturel qu'à la moindre maîtrise du jeu démocratique. L'Afrique n'ayant pas une grande expérience en la matière et la majorité de sa population adulte étant non instruite, il est normal que les imperfections tels que le clientélisme, l'achat des voix et les votes communautaires soient plus accentuées que dans les pays avancés.

Ainsi, les imperfections électorales ne sont pas des obstacles à l'établissement de la démocratie électorale comme l'histoire électorale des pays avancés l'a démontré. Elles ne sont pas propres au continent africain, mais des éléments constitutifs du marché politique liés à la compétition qu'impose le jeu démocratique. De ce fait, la construction de fondements théoriques sur le lien la démocratie électorale et le développement humain se justifierait. Ainsi, dans la section suivante, nous analyserons les comportements stratégiques des candidats et des électeurs en vue de pouvoir construire le modèle.

2. Stratégies électorales des candidats : élections législatives au Burkina Faso

Dans l'analyse des stratégies des candidats, il serait pertinent de distinguer les candidats selon qu'ils sont de l'opposition ou du pouvoir. Car la position des partis politiques par rapport au pouvoir est déterminante dans les stratégies électorales mises en œuvre pour la conquête de l'opinion. A cet égard, nous analyserons dans un premier temps les élections législatives burkinabè du 11 mai 1997 qui permettraient de cerner les comportements stratégiques des partis au pouvoir et en second lieu les élections législatives burkinabè du 5 mai 2002 qui semblent illustrer les comportements stratégiques des partis d'opposition.

Les élections législatives burkinabè du 11 mai 1997 se sont soldées par une large victoire du parti au pouvoir qui a obtenu 101 des 111 sièges. Selon les analystes, trois facteurs essentiels seraient à l'origine de cette victoire du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), à savoir, l'organisation du parti, ses ressources humaines et matérielles ainsi que sa capacité d'innovation.²

¹ Quantin [1998].

² Loada [1998].

Organisation du parti au pouvoir : tandis que l'opposition est affaiblie notamment par ses divisions internes, le parti présidentiel s'est renforcé dès 1996 par le ralliement de plusieurs militants de l'opposition et a fusionné avec une douzaine de formations politiques pour créer le Congrès pour la Démocratie et le Progrès sur la base d'une nouvelle idéologie commune qui est la social-démocratie. De plus, le CDP a procédé à un véritable quadrillage politico-administratif du territoire national, en s'appuyant, d'une part, sur les anciennes structures populaires instituées par le pouvoir révolutionnaire et, d'autre part, sur les chefferies traditionnelles réhabilitées après la révolution. Ce qui a permis au CDP d'assurer un encadrement politique et idéologique des populations.

Ressources humaines et matérielles : le CDP compte en son sein l'essentiel des élites administratives, économiques et sociales du pays, notamment les plus jeunes, qui sont entrés sur la scène politique suite à la rotation des élites qui s'est produite à la faveur de la révolution d'août 1983. Aussi, compte tenu de sa position par rapport au pouvoir, le CDP n'a pas de difficultés à extraire les ressources matérielles nécessaires à sa campagne électorale et à exercer son emprise sur le processus électoral. Certains candidats du parti au pouvoir, disposant de toutes les informations sur les projets d'investissements à venir de l'Etat ou étant capable d'influer sur l'allocation spatiale des investissements de l'Etat, vont s'en approprier la paternité ou le mérite et multiplier ainsi le nombre d'inaugurations et de démarrages de travaux publics à la veille des élections.³ On assiste également à des distributions clientélistes de ressources financières et de produits alimentaires à certains groupes de populations.

Capacité d'innovation : Pour désigner ses candidats aux élections législatives du 11 mai 1997, contrairement aux partis d'opposition, le parti présidentiel a organisé des primaires qui lui ont permis d'écarter certains politiciens que l'on croyait bien assis dans leurs circonscriptions électorales et de sélectionner les candidats les plus représentatifs afin de maximiser ses chances de gains.

Ainsi, il ressort de cet exemple burkinabè que les partis au pouvoir, grâce à leur main mise sur l'appareil d'Etat et à leur position de parti au pouvoir, mettent en œuvre des stratégies allant du renforcement du parti ou de l'affaiblissement de l'opposition à la récupération de l'essentiel des élites administratives, économiques et sociales en passant par les méthodes clientélistes. Devant de telles stratégies de la part du parti au pouvoir, les partis d'opposition n'adoptent pas que des attitudes défensives. Ils sont également combatifs aussi bien pour le bon fonctionnement des institutions démocratiques sans lesquelles l'alternance ne peut se faire, que pour convaincre ou sensibiliser les électeurs.

“Ecrasés” lors des élections législatives du 11 mai 1997, les partis d'opposition burkinabè ont adopté des stratégies électorales qui leur ont permis d'obtenir aux élections législatives du 05 mai 2002, 54 des 111 sièges. Ce progrès très significatif des partis d'opposition burkinabè s'expliquerait par le changement qualitatif de l'environnement politique burkinabè intervenu entre 1998 et 2002, la méthode de la proportionnelle au plus fort reste utilisée pour l'attribution des sièges et, surtout, la plus grande implication de l'opposition dans le jeu démocratique au cours des dernières élections législatives. Contrairement aux élections précédentes qui ont été plus ou moins boycottées par les partis d'opposition, les législatives 2002 se sont caractérisées, d'une part, par une forte implication des partis d'opposition dans le processus électoral qui ont accentué leur collaboration avec les institutions de régulation des élections ainsi que les organes de presse et, d'autre part, par une organisation relativement meilleure des partis d'opposition.

Les partis d'opposition burkinabè, qui avaient pris l'habitude de boycotter les élections, semblent avoir tiré la leçon selon laquelle le processus électoral reste le moyen le plus efficace pour arriver à l'alternance et que leur participation audit processus est fondamentale pour les avancées démocratiques autant sur le plan institutionnel que sur le plan de la mobilisation et de la sensibilisation des électeurs. C'est ainsi que tous les partis politiques se sont engagés à participer aux élections législatives de mai 2002. De plus, ils ont envoyé des représentants à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et ont, dans le cadre de ces législatives, accepté de collaborer avec le Conseil Supérieur de l'Information (CSI) chargé de veiller à ce que le principe d'égalité entre les

³ Ces méthodes ont été également utilisées par les candidats du CDP pendant la campagne pour les élections législatives du 5 mai 2002. C'est ainsi qu'on peut constater dans les éditions N°4481, N°4486 et N°4488 d'avril 2002 du journal Sidwaya (journal d'Etat) qu'il y a eu par exemple entre le 03 avril 2002 et le 09 avril 2002, au moins huit (8) inaugurations ou démarrages de travaux de construction de centres médicaux, de marchés, de maison des artisans et de réhabilitation de routes non bitumées effectués par le parti au pouvoir.

candidats soit respecté dans les programmes de presse d'Etat. Cette attitude des partis d'opposition expliquerait en partie les résultats obtenus. Elle a surtout contribué à améliorer le fonctionnement des institutions de régulation telle que la CENI.⁴

Tout en acceptant de se soumettre au jeu démocratique pour les législatives du 05 mai 2002, les partis d'opposition se sont organisés en conséquence en fonction de leurs moyens matériels et humains. Conscients de leur faiblesse, certains partis d'opposition ont procédé à des alliances ou à des regroupements. Egalement pour maximiser leurs chances de gains, plusieurs de ces partis ou regroupements de partis ont rompu avec les méthodes traditionnelles de choix de leurs candidats pour laisser le soin à la base de désigner les candidats les plus représentatifs.

Au cours de la campagne électorale, les candidats de l'opposition ont davantage opté pour la sensibilisation des électeurs que pour des stratégies clientélistes compte tenu de leurs ressources limitées. Ils ne se sont pas seulement contentés des meetings dans les deux grands centres urbains comme par le passé, mais ils sont allés à la rencontre des électeurs en vue de les convaincre et surtout de les amener à comprendre le sens du vote. Certains candidats de l'opposition dont les partis étaient représentés au gouvernement n'ont pas hésité à employer notamment les moyens logistiques de leur ministère lors de la campagne électorale.

En dépit des difficultés matérielles et organisationnelles, les partis d'opposition burkinabè en particulier et d'Afrique subsaharienne en général, s'impliquent davantage dans les institutions de régulation des élections, collaborent davantage avec les médias notamment privés en vue d'un bon fonctionnement des processus démocratiques pouvant assurer l'alternance.

3. Comportements électoraux des électeurs subsahariens

Dans cette compétition électorale, l'électeur reste l'élément le plus précieux à conquérir. Et ce dernier, devant la multiplicité des candidats fait son choix en fonction de considérations tels que l'appartenance ethno-régionale comme par exemple au Cameroun, l'avis du chef spirituel comme chez les mourides au Sénégal, les rapports clientélistes, le niveau de bien-être ou les idéologies.

Vote par appartenance ethnique, régionale et religieuse : En Afrique subsaharienne, certains électeurs font leur choix par affinité ethnique, régionale ou religieuse. Par exemple, lors des élections présidentielles de 1992 au Cameroun, Paul Biya a obtenu environ 95 pour-cent de voix dans le Sud, sa région d'origine, et 39,2 pour-cent de suffrages exprimés au plan national. Son concurrent John Fru Ndi a obtenu dans sa région (Nord-Ouest) 86,3 pour-cent des voix et 35,9% des suffrages au plan national.⁵ Au Sénégal, l'avis du chef spirituel est un facteur déterminant du vote de l'électeur mouride. Selon les résultats d'une enquête réalisée par la section de science politique de l'Université de Saint-Louis en 1996, 41,6 pour-cent de mourides voteraient par affiliation confrérique et ethnique.⁶ Cependant, cette conception ethno-régionale des élections devient de plus en plus limitée dans certains pays d'Afrique subsaharienne, notamment au Burkina Faso où les élections législatives de 1997 et 2002 ont montré que les candidats éprouvent de plus en plus de difficultés à s'imposer dans leurs fiefs grâce, notamment, aux actions d'alphabétisation, de formation et de sensibilisation conduites par de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) qui amènent les populations rurales à être de plus en plus responsables dans leurs actes.

Vote par clientélisme ou selon les convictions des candidats : Selon une étude réalisée au Bénin par Banegas [1998], la responsabilité de l'élu est prioritairement conçue en terme de redistribution clientéliste. L'élu responsable est d'abord celui qui redistribue. Le bon candidat est celui qui procède à des redistributions de ressources financières, matérielles ou alimentaires. Cependant, comme le fait remarquer Banegas [1998], la redistribution clientéliste ne suffit pas à assurer la légitimité du candidat ou à emporter l'adhésion des électeurs dans ce nouveau contexte pluraliste favorable au "*free-riding*". Une distinction fondamentale est faite entre le fait de profiter des largesses des candidats lors des élections et les convictions profondes de ces derniers. Alors, les pratiques clientélistes des

⁴ Selon le Professeur Joseph KI-Zerbo, Président de l'un des principaux partis d'opposition burkinabè, dans son interview accordée au journal Sidwaya N°4508 du 14 mai 2002, le fait que l'impact de l'administration semble avoir baissé du fait de " l'indépendance plus affirmée ou de la dépendance moins marquée de la CENI par rapport aux partis au pouvoir " est l'un des faits déterminants du processus électoral du 05 mai 2002.

⁵ Menthong [1998].

⁶ Monjib [1998, p. 61].

candidats ne déterminent pas, à elles seules, le vote. Les électeurs tiendraient néanmoins compte des conséquences probables du choix des candidats sur leur vie future notamment sur leur bien-être. La persistance des difficultés économiques et la dégradation continue des conditions de vie des populations subsahariennes au cours de la dernière décennie, combinées aux effets d'apprentissage des expériences électorales passées, expliqueraient l'exigence accrue des électeurs quant aux convictions profondes des candidats, ainsi que leur capacité à gérer les affaires publiques dans l'intérêt du peuple et à garantir de bonnes conditions de vie à l'ensemble de la population.

Ainsi, on pourrait distinguer trois types d'électeurs : ceux dont le vote est fonction de ses conséquences sur le bien-être futur, ceux qui vote par clientélisme et ceux dont le vote dépend de leur appartenance identitaire ou idéologique. Pour la construction du modèle, on considérera que le vote du premier type d'électeurs par rapport aux candidats sortants dépend surtout des progrès ou des recules enregistrés sur le plan du développement économique et humain.

3. Démocratie électorale et lutte contre la pauvreté

Cette deuxième partie vise l'élaboration de fondements théoriques sur lien entre la démocratie et la lutte contre la pauvreté. Dans la première sous section, il s'agira de partir des éléments dégagés dans l'analyse précédente pour construire un modèle général que nous tenterons de spécifier dans la seconde section en vue de tirer quelques enseignements.

1. Modèle général de démocratie électorale et lutte contre la pauvreté

Le modèle " démocratie électorale et lutte contre la pauvreté " sera fondé sur une fonction que nous intitulerons " la fonction de sanction démocratique du gouvernement par le peuple ". D'une part, cette fonction dépend du niveau de bien-être appréhendé ici par l'incidence et la profondeur de la pauvreté multidimensionnelle, ainsi que des facteurs mis en évidence dans les analyses précédentes. D'autre part, elle donne le pourcentage d'électeurs qui voteraient contre les gouvernants pour diverses raisons.

Deux types de votes sont distingués : les votes en faveur du pouvoir et les votes contre le pouvoir. Egalement, on distingue trois catégories d'électeurs qui votent contre les gouvernants. Ce sont :

- (1) les électeurs pauvres qui votent contre les gouvernants compte tenu de leurs conditions de vie, par opposition aux pauvres qui votent pour le pouvoir par clientéliste ou par appartenance ethnique, régionale ou religieuse ;
- (2) les électeurs non pauvres qui votent contre les gouvernements pour la cause des plus démunis. A ces derniers, sont opposés les plus aisés qui votent pour les gouvernements pour des intérêts personnels ou des intérêts de leur couche sociale ;
- (3) les électeurs qui votent contre le pouvoir tout simplement pour des raisons de divergences d'idéologies, de considérations religieuses ou ethniques.

A. Fonction de sanction démocratique du gouvernement

Notons N le nombre d'électeurs dans l'ensemble d'une population donnée, P_0 et P_1 l'incidence et la profondeur de la pauvreté multidimensionnelle,⁷ η la proportion de pauvres votant contre les gouvernements à cause de leurs conditions de vie, μ la proportion de non pauvres qui votent contre le pouvoir pour la cause des pauvres et α la proportion des électeurs qui décident de sanctionner le pouvoir pour des raisons idéologiques, d'appartenance ethno-régionale ou religieuse.⁸

Plus les conditions de vie se dégradent, plus le pourcentage de votes sanctions des pauvres envers le parti au pouvoir sera élevé. En effet, un accroissement de la pauvreté est le plus souvent perçu par les populations comme une preuve de l'incapacité des gouvernements en place à gérer les affaires publiques au bénéfice de tous. A cet égard, les paramètres η et μ sont des fonctions croissantes

⁷ Les indicateurs de la pauvreté multidimensionnelle peuvent être calculés à partir d'un indice multidimensionnel prenant en compte l'ensemble des fonctionnements élémentaires des individus. Voir par exemple Zerbo [2003].

⁸ Etant des indicateurs de proportion, les paramètres α , μ et η sont compris entre 0 et 1.

de l'incidence P_0 et de la profondeur P_1 de la pauvreté multidimensionnelle.⁹ C'est-à-dire $\eta = \eta(P_0, P_1)$ et $\mu = \mu(P_0, P_1)$. On supposera que ces deux paramètres fonctions de P_0 et P_1 prennent la valeur 0 en $(P_0 ; P_1) = (0 ; 0)$. Ce qui veut dire que lorsqu'il n'y a pas de pauvres dans la société, la part des votes sanctions pour des raisons de pauvreté est égale à 0.

Avec ces notations, le nombre d'électeurs pauvres qui votent contre le pouvoir parce qu'ils vivent dans de mauvaises conditions est donné par la relation (1).

$$n_{vsp} = N * P_0 * \eta(P_0, P_1) \quad (1)$$

Le nombre d'électeurs non pauvres qui votent contre le gouvernement à cause des mauvaises conditions dans lesquelles vivent certaines populations est donné par la relation (2).

$$n_{vsr} = N * (1 - P_0) * \mu(P_0, P_1) \quad (2)$$

Le nombre d'électeurs votant contre le gouvernement pour des considérations idéologiques, clientélistes, sociales est tout simplement égal à leur proportion α multipliée par le reste des électeurs après avoir déduit les deux catégories précédentes.

$$n_{vsi} = \alpha * [N - N * P_0 * \eta(P_0, P_1) - N * (1 - P_0) * \mu(P_0, P_1)] \quad (3)$$

Ainsi, le nombre cumulé de votes sanctions contre le gouvernement est donné par la relation (4).

$$N_{vs} = N * [P_0 * \eta(P_0, P_1) + (1 - P_0) * \mu(P_0, P_1) + \alpha * [1 - P_0 * \eta(P_0, P_1) - (1 - P_0) * \mu(P_0, P_1)]] \quad (4)$$

En divisant la relation (4) par le nombre total d'électeurs N , on obtient la fonction de sanction (F_{sg}) qui donne le pourcentage des votes sanctions contre le gouvernement (relation (5)).

$$F_{sg}(P_0, P_1) = P_0 * \eta(P_0, P_1) + (1 - P_0) * \mu(P_0, P_1) + \alpha * [1 - P_0 * \eta(P_0, P_1) - (1 - P_0) * \mu(P_0, P_1)] \quad (5)$$

En factorisant le deuxième membre de la relation (5), on obtient une expression simplifiée de la fonction de sanction du gouvernement donnée par la relation (6). Cette relation (6) met en évidence une partition des électeurs en deux groupes. La première partie du second membre de la relation (6) correspond aux votes sanctions des électeurs envers les gouvernants liées aux conditions de vie des pauvres, le second terme correspond aux votes sanctions liés au poids politique de l'opposition.

$$F_{sg}(P_0, P_1) = (1 - \alpha) * [P_0 * \eta(P_0, P_1) + (1 - P_0) * \mu(P_0, P_1)] + \alpha \quad (6)$$

Les formes ou caractéristiques des fonctions $\eta(., .)$ et $\mu(., .)$ sont spécifiques à chaque communauté ou à chaque pays.

La fonction $\eta(., .)$ qui mesure la proportion des pauvres qui votent contre le gouvernement se caractérise, entre autres, par le niveau d'instruction et de maîtrise du jeu démocratique par les pauvres, ainsi que par le degré de tolérance, de patience et d'exigence de ces derniers quant à l'amélioration de leur bien-être. Toutes choses égales par ailleurs, plus le niveau d'instruction et de sensibilisation des électeurs pauvres est bas, plus il est facile de les convaincre par des stratégies électorales clientélistes, par des arguments d'appartenance identitaire, en dépit du fait qu'ils demeurent pauvres. Aussi, la proportion de votes sanctions chez les pauvres dus à leurs mauvaises conditions de vie serait-elle décroissante avec le degré de tolérance, de patience ou d'exigence des pauvres concernant leurs conditions de vie.

La fonction $\mu(., .)$ donnant la proportion de votes sanctions des non pauvres dus à l'existence de la pauvreté est caractérisée, entre autres, par le degré de solidarité ou de conflits d'intérêts entre les couches sociales de la population, ainsi que par le niveau de patience ou le degré d'exigence des plus aisés par rapport à l'amélioration escomptée du niveau de vie des pauvres.

⁹ On supposera que l'incidence P_0 de pauvreté de l'ensemble de la population est égale à celle de l'ensemble de la population adulte en âge de voter.

Le paramètre α de la fonction de sanction appréhende ici l'influence ou poids idéologique, religieux ou ethnique et clientéliste de l'ensemble des partis d'opposition dans le pays. Plus l'opposition sera faible, moins α sera élevé.

B. Programme des élus en vue de conserver le pouvoir

Pour conserver le pouvoir, les gouvernements chercheraient à minimiser les votes sanctions. En considérant les caractéristiques des fonctions $\eta(\cdot, \cdot)$ et $\mu(\cdot, \cdot)$, ainsi que le paramètre α comme des données exogènes à court et moyen terme, le programme des gouvernants en vue de minimiser les votes sanctions contre leur parti est donné par le programme de minimisation suivante :

$$\text{Min}_{P_0, P_1} F_{sg}(P_0; P_1) \quad (7)$$

En utilisant l'expression de la fonction de sanction dans le programme (7), on obtient (8).

$$\text{Min}_{P_0, P_1} [(1 - \alpha)[P_0\eta(P_0; P_1) + (1 - P_0)\mu(P_0; P_1)] + \alpha \quad (8)$$

Sous les hypothèses précédemment formulées sur les fonctions $\eta(\cdot, \cdot)$ et $\mu(\cdot, \cdot)$, il ressort que la solution du programme (8) est $(P_0; P_1) = (0; 0)$, avec $F_{sg}(0; 0) = \alpha$. Ce qui signifie que pour réduire le pourcentage des votes sanctions contre leur parti au niveau le plus bas possible, les facteurs exogènes étant fixés, les gouvernements doivent éradiquer la pauvreté. Dans ce cas, le pourcentage de votes sanctions sera réduit au poids idéologique, clientéliste ou ethno-régional de l'opposition.¹⁰

Cependant, selon les principes de la démocratie électorale, "avoir la majorité" n'est pas équivalent à "avoir l'adhésion de tous les électeurs ou même de 65 pour-cent des électeurs", mais, c'est aussi "avoir un peu plus de la moitié (51 ; 52 ou 53 pour-cent) des voix". Dans une telle logique, on déduit de la solution du programme (8) que lorsque le poids α de l'opposition est proche de 50 pour-cent, c'est-à-dire, dans une situation d'équilibre politique en terme de poids ou de légitimité entre le parti au pouvoir et l'opposition, les élus sont contraints de mener une lutte continue contre la pauvreté en vue de l'éradiquer, faute de quoi ils perdront le pouvoir.

Egalement, lorsque le fonctionnement des institutions démocratiques et les caractéristiques sociales des électeurs sont telles que les valeurs des fonctions de paramètres μ et η sont proches de 1 même pour des indicateurs de pauvreté bas, les gouvernants sont contraints d'adopter des politiques à même d'élargir les opportunités économiques et sociales aux plus démunis.

En revanche, lorsque l'opposition a un poids faible voire négligeable – α suffisamment en dessous de 50 pour-cent, voire proche de 0 pour-cent – ou lorsque les caractéristiques sociales des populations et le fonctionnement des institutions démocratiques sont tels que les paramètres η et μ restent proches de 0 même pour des valeurs élevées d'indicateurs de pauvreté, les élections ne constitueraient pas un moyen de pression pour les populations parce que les dirigeants ne sont pas contraints d'éradiquer la pauvreté pour s'assurer une majorité aux élections.

Pour illustrer, supposons que $\alpha = 10$ pour-cent. Donc $F_{sg}(0; 0) = 10$ pour-cent des voix ; c'est-à-dire si la pauvreté est éradiquée, le pourcentage de vote pour le pouvoir sera de 90 pour-cent. Pourtant, éradiquer la pauvreté demanderait, entre autres, beaucoup d'efforts, de moyens matériels, humains et financiers. En toute rationalité, compte tenu de ces coûts énormes et du fait que les ressources seraient limitées, les gouvernants fixeraient leur objectif électoral à un pourcentage de voix – par exemple à 65 pour-cent de voix – inférieur à 90 pour-cent qui représente le score électoral qu'ils réaliseraient lorsqu'ils éradiquent la pauvreté. A l'objectif électoral de 65 pour-cent que se fixeraient les gouvernants correspond une valeur de 35 pour-cent de la fonction de sanction. Etant donné que ladite fonction atteint sa valeur minimale en $(0; 0)$, il vient que l'objectif électoral des gouvernants, fixé à 65 pour-cent des voix, correspondrait à un couple de valeurs $(P_{0g}; P_{1g})$ de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté différent de $(0; 0)$. Alors, dans un tel cas, l'objectif électoral des gouvernants ne converge pas vers l'objectif d'éradication de la pauvreté. Selon les facteurs exogènes qui caractérisent les fonctions $\eta(\cdot, \cdot)$ et $\mu(\cdot, \cdot)$, les indicateurs $(P_{0g}; P_{1g})$ correspondants à l'objectif

¹⁰ Concernant la résolution du programme de minimisation (8), il suffit de remarquer que la fonction de sanction est la somme des trois termes positifs dont une constante α . Ainsi, pour tout couple $(P_0; P_1)$ indicateurs de pauvreté, on a $F_{sg}(P_0; P_1) \geq \alpha$. Or $F_{sg}(0; 0) = \alpha$ et les fonctions μ et η sont croissantes avec P_0 et P_1 . On en déduit que F_{sg} atteint son minimum en $(0; 0)$, sachant que $P_0 = 0$ équivaut à $P_1 = 0$.

électoral des élus peuvent être plus ou moins éloignés de (0 ;0) qui correspond à une situation sans pauvreté.

Dans un régime dictatorial, les paramètres μ et η sont égaux à 0. Et la fonction de sanction du modèle général peut être interpréter comme une fonction donnant la probabilité que le régime soit renversé. Etant donné que la population n'a pas la possibilité de s'exprimer dans une dictature, ladite probabilité dépendrait surtout du poids relatif des opposants qui le plus souvent sont obligés de travailler dans l'illégalité. Ainsi, pour conserver le pouvoir, la principale préoccupation des dirigeants d'une dictature serait de réduire l'opposition au néant. De même dans un régime qui se dit démocratique, mais dans lequel les institutions démocratiques ne fonctionneraient pas correctement et où les libertés civiles et politiques sont soumises à d'importantes restrictions, les paramètres μ et η seraient quasiment nuls. Rien ne garantit que l'amélioration des conditions de vie des populations soit l'une des principales préoccupations des dirigeants. C'est plutôt réduire le coefficient α de la fonction de sanction au niveau le plus bas possible qui serait le principal objectif d'un tel régime. Alors, dans ce cas également, l'opposition, bien que légale, est constamment déstabilisée, les opposants sont séquestrés et souvent forcés à l'exil par les dirigeants du parti au pouvoir.

Alors, selon le modèle général, la démocratie est une condition nécessaire de la convergence des objectifs des gouvernants vers les objectifs de développement humain des populations. Pourtant, la démocratie est un processus qui évolue – lentement – au fil des années d'expériences démocratiques. Et lorsqu'on compare, d'une part, le chemin parcouru par les pays avancés pour atteindre le stade actuel sur le plan démocratique et, d'autre part, les échéances fixées pour atteindre un certain nombre de résultats en matière de développement humain dans le monde et sur le continent africain en particulier, il se pose la question de savoir quelles sont les conditions minima dans un pays démocratique qui permettraient que ce modèle de gouvernance assure le convergence des objectifs des élus vers les objectifs de développement des populations. Afin de pouvoir tirer quelques enseignements dans ce sens, il serait nécessaire de procéder dans la section suivante à une spécification du modèle.

2. Modèle spécifié de démocratie électorale et lutte contre la pauvreté

La spécification des fonctions de paramètres η et μ suffit pour que le modèle général soit spécifié. A cet égard, en se fondant sur les enseignements des analyses précédentes, nous proposons les spécifications des relations (9) et (10) pour respectivement les paramètres $\eta(. , .)$ et $\mu(. , .)$ de la fonction de sanction.¹¹

$$\eta(P_0 ; P_1) = k_1 P_0^\delta P_1^{\varepsilon_p} \quad \text{avec } \delta \geq 0, \varepsilon_p \geq 0 \text{ et } 0 \leq k_1 \leq 1 \quad (9)$$

Dans cette relation (9) :

δ est le coefficient de naïveté ou d'inexpérience des électeurs pauvres vis-à-vis du jeu électoral. Pour un niveau de pauvreté donné, plus ce coefficient est élevé, plus les électeurs pauvres sont faciles à convaincre par les méthodes clientélistes, par l'achat des voix, par des arguments d'appartenance ethnique ou régionale. Alors, le pourcentage des votes sanctions chez les plus démunis liés à leurs conditions de vie diminue. A la limite, lorsque le coefficient d'inexpérience ou de naïveté des électeurs pauvres tend vers l'infini, le pourcentage de votes sanctions des pauvres en raison de leurs conditions de vie tend vers 0.¹²

ε_p est le coefficient de tolérance, de patience ou d'exigence des électeurs pauvres envers les gouvernants par rapport à leurs conditions de vie. Pour une profondeur donnée de pauvreté, plus le coefficient de patience ou de tolérance est élevé, c'est-à-dire plus les électeurs pauvres sont patients ou moins exigeants quant à l'amélioration de leurs conditions de vie, moins le pourcentage de votes sanctions des pauvres à cause de leurs conditions de vie sera élevé. Lorsque les pauvres ont une

¹¹ Les formes fonctionnelles (9) et (10) ne sont ici que des propositions de spécifications qui nous permettront de poursuivre l'analyse et de tirer des enseignements du modèle général. A travers ces formes fonctionnelles, il est implicitement supposé que pour une catégorie (pauvre ou non pauvre) donnée d'électeurs, l'incidence et la profondeur de la pauvreté sont substituables dans la fonction de sanction. C'est-à-dire, pour un pourcentage fixé de votes sanctions d'une catégorie d'électeurs, lorsque l'incidence P_0 augmente de un pour cent, l'indice P_1 de la profondeur de pauvreté doit baisser d'un taux fixe pour que le niveau de votes sanctions reste inchangé.

¹² P_0 et P_1 sont compris entre 0 et 1, alors ils décroissent lorsqu'on augmente leur puissance.

patience illimitée, c'est-à-dire lorsque ε_p tend vers l'infini, le pourcentage de ces votes sanctions tend vers 0.

k_1 est une constante qui tient compte des autres facteurs qui n'ont pas été explicitement pris en compte dans le modèle tels que l'indépendance des institutions de régulation des élections et leur capacité à limiter les fraudes électorales. Une valeur de k_1 proche de 0 traduit une faible indépendance et une faible capacité des institutions démocratiques à assurer la transparence et la régularité des élections. En revanche, une valeur de k_1 proche de 1 traduit une situation de forte indépendance et d'une forte capacité des institutions démocratiques à garantir des élections libres et transparentes dans les milieux des populations pauvres.

Il est à noter également que lorsque, l'incidence et/ou la profondeur de la pauvreté augmentent, la proportion des votes sanctions liés aux conditions de vie augmente dans la population pauvre.

La relation (10) donne une forme spécifiée de la proportion des non pauvres qui voteraient contre le pouvoir pour des raisons liées aux conditions de vie des populations.

$$\mu(P_0 ; P_1) = k_2 P_0^\theta P_1^{\varepsilon_r} \quad \text{avec } \theta \geq 0, \varepsilon_r \geq 0 \text{ et } 0 \leq k_2 \leq 1 \quad (10)$$

Dans cette relation (10) :

θ est le coefficient de conflits d'intérêts entre les plus aisés et les pauvres. Une valeur de θ proche de 0 traduit une forte solidarité entre les couches sociales. En revanche une valeur de θ tendant vers l'infini traduit de forts conflits d'intérêts entre riches et pauvres. La proportion des non pauvres votant contre les gouvernants pour la cause des pauvres est décroissante avec le coefficient θ .

ε_r est le coefficient de tolérance ou de patience des électeurs non pauvres envers les gouvernants par rapport à l'amélioration des conditions de vie des pauvres. Pour une profondeur donnée de pauvreté, plus le coefficient de patience est élevé, c'est-à-dire plus les électeurs non pauvres sont patients quant à l'amélioration des conditions de vie des plus démunis, moins le pourcentage de leurs votes sanctions est élevé. Lorsque les non pauvres ont une patience illimitée, c'est-à-dire lorsque ε_r tend vers l'infini, le pourcentage de leurs votes sanctions, à cause des mauvaises conditions de vie, tend vers 0.

k_2 est une constante qui tient compte des autres facteurs qui n'ont pas été explicitement pris en compte dans le modèle tels que l'indépendance des institutions de régulation des élections et leur capacité à limiter les fraudes électorales. Ces facteurs peuvent être différents selon qu'il s'agit d'un milieu de pauvres ou de plus aisés qui maîtrisent relativement mieux les mécanismes du jeu démocratique.

Dans les relations (9) et (10), les paramètres k_1 et k_2 peuvent être assimilés à des scores qui rendraient compte de l'état de fonctionnement des institutions démocratiques du pays, ainsi que leur capacité à assurer des élections libres et transparentes.

Ainsi, la fonction de sanction spécifiée est donnée par la relation (11).

$$F_{sg}(P_0, P_1) = (1 - \alpha) \left[k_1 P_0^{1+\delta} P_1^{\varepsilon_p} + (1 - P_0) k_2 P_0^\theta P_1^{\varepsilon_r} \right] + \alpha \quad (11)$$

A partir de la relation (11), plusieurs types de situations peuvent être analysées selon les facteurs dominants dans le pays ou la communauté. Ainsi, sur la base d'hypothèses sur les paramètres, plusieurs situations sont analysées – étant entendu que le facteur “ poids de l'opposition ” a été analysé dans la section précédente – en vue de voir dans quelle mesure le couple d'indicateurs de pauvreté (P_{0g} ; P_{1g}) correspondant à l'objectif électoral que se fixerait le gouvernement convergerait vers l'objectif (0 ; 0) – l'objectif d'éradication de la pauvreté –, dans des états démocratiques où le poids de l'opposition est faible.

Quand, dans un pays, les élections ne sont pas libres et transparentes notamment parce que les institutions démocratiques ne fonctionnent pas correctement, les paramètres k_1 et k_2 seront davantage proches de 0. Alors, l'objectif électoral (P_{0g} ; P_{1g}) des gouvernants serait davantage éloigné de l'objectif (0 ; 0). A la limite, lorsque les institutions démocratiques dépendent totalement du pouvoir ou que ces institutions n'existent pas ou ne fonctionnent pas, k_1 et k_2 sont égaux à 0. Comme signalé plus haut, la lutte contre la pauvreté cesse d'être donc une préoccupation pour les gouvernants. La priorité de ces derniers serait de réduire l'opposition au néant, car quand k_1 et k_2 sont égaux à 0, la fonction de sanction dépendrait seulement du poids de l'opposition. Cela n'expliquerait-il pas certains comportements de plusieurs régimes non démocratiques qui ont régné dans le monde ?

Dans un contexte d'élections libres et transparentes avec une opposition faible, pour que l'objectif électoral (P_{0g} ; P_{1g}) des gouvernants converge vers l'objectif (0 ; 0) de bien-être des

populations, il faut que les paramètres δ , θ , ε_p et ε_r tendent respectivement vers 0. Ce qui veut dire qu'il faut que les pauvres soient expérimentés ou maîtrisent relativement bien les mécanismes du processus électoral, qu'il y ait une plus grande solidarité entre les couches sociales et que les électeurs soient exigeants ou ne révèlent pas aux gouvernants leur grande patience quant à l'amélioration de leurs conditions de vie. Les élus seraient alors contraints d'œuvrer continuellement pour l'amélioration du bien-être des populations et éradiquer la pauvreté, car c'est la seule solution de se faire une majorité dans une population d'électeurs suffisamment rusés, très solidaires et très exigeants. Ainsi, l'objectif politique des gouvernants convergerait vers l'objectif de bien-être notamment des populations pauvres. La ruse et la solidarité des électeurs constituent des facteurs de pressions permanentes sur les gouvernants qui sont obligés de réduire continuellement la pauvreté en vue, d'une part, de bénéficier de la patience des électeurs qui dépend notamment des progrès déjà enregistrés en terme d'amélioration des conditions de vie et, d'autre part, de réduire l'incidence et la profondeur de la pauvreté afin que leurs effets dans la fonction de sanction soient réduits.

A contrario, lorsque le degré de naïveté des électeurs pauvres est important ou qu'il y a des conflits d'intérêts importants entre les plus aisés et les pauvres ou encore lorsque les électeurs ont une patience " illimitée " ou ne sont pas exigeants par rapport à l'amélioration de leurs conditions de vie, la fonction de sanction prend de faibles valeurs voire des valeurs proches de 0, même pour des indices de pauvreté élevés. Dans une telle situation, rien ne garantit la convergence de l'objectif politique des gouvernants vers l'objectif (0 ; 0) de bien-être.

Ainsi, d'après le modèle, outre les conditions nécessaires à la transparence et à la régularité des élections, la maîtrise du jeu démocratique par les populations, la solidarité ou un degré moindre de conflits d'intérêts entre les couches sociales, ainsi que l'exigence soutenue des populations quant à l'amélioration de leur bien-être sont des facteurs déterminants de la convergence ou de la divergence entre les objectifs (électoraux) prioritaires des gouvernants vers les objectifs de bien-être des pauvres. A lumière des enseignements du modèle, une relecture des processus démocratiques en Afrique subsaharienne permettrait de cerner leurs faiblesses par rapport aux conditions nécessaires de convergence des objectifs des élus et du peuple.

4. *Relecture des démocraties électorales d'Afrique subsaharienne*

Cette section vise à analyser, pour les pays d'Afrique subsaharienne, les conditions qui assurent la convergence des objectifs électoraux des élus vers l'objectif de bien-être des populations mises en évidence dans le modèle. Il s'agit de cerner la situation des démocraties électorales en Afrique subsaharienne par rapport aux facteurs déterminants qui font des élections un moyen de contraindre les élus à être plus attentifs aux plus démunis, c'est-à-dire le poids de l'opposition, le facteur de solidarité ou de conflits d'intérêts entre les couches sociales, le niveau de maîtrise du jeu démocratique par les électeurs.

1. Poids de l'opposition et fonctionnement des institutions démocratiques

Le modèle a fait ressortir notamment que le poids politique de l'opposition est un facteur déterminant du pourcentage des votes sanctions des populations envers les gouvernants. Une opposition forte suppose des partis d'opposition bien organisés, plus unis, représentatifs sur l'ensemble du territoire national et continuellement présents sur la scène politique.

Dans nombreux pays africains, les partis d'opposition sont politiquement faibles voire négligeables. Ils ne sont pas encore capables d'assumer leurs fonctions traditionnelles d'éducation politique, de mobilisation et de représentation d'intérêts divers. Ils disparaissent entre deux élections, tandis que ceux au pouvoir se comportent comme ils le faisaient dans un système de parti unique.

Les divergences inter ou intra-partis d'opposition,¹³ ainsi que le nombre élevé de partis dans les pays d'Afrique subsaharienne, causés ou non par les partis au pouvoir, sont des éléments qui

¹³ Au Burkina Faso, en moins de deux ans – entre mars 2002 et août 2003 –, les deux importants partis d'opposition ont connu des crises internes qui ont entraîné la défection dans ces partis du premier ou du second homme du parti, de certains membres influents, ainsi que de nombreux militants.

contribuent à affaiblir politiquement l'opposition.¹⁴ De plus, conscients des avantages et du népotisme dont profitent les partis au pouvoir, de plus en plus d'hommes politiques africains "retournent leur veste" pour rejoindre la formation gagnante.¹⁵ Ce qui a pour conséquence de démobiliser les électeurs qui sont désormais sans référence sur le plan politique.

Outre ces problèmes et difficultés internes, dans certains pays africains, les partis d'opposition font l'objet de déstabilisation. Les membres influents sont menacés, séquestrés ou forcés à l'exil par les partis au pouvoir qui ont une main mise sur la justice et les forces de sécurité. Ainsi, l'opposition est davantage affaiblie par les méthodes antidémocratiques auxquelles ont recours les partis au pouvoir dans le cadre de la compétition imposée par le système politique.

Cette situation est davantage favorisée par l'absence dans la plupart des pays africains d'un système d'équilibre reposant sur la séparation des pouvoirs, d'une société civile bien organisée et active, à même de contrôler les actions des élus. En effet, dans nombre de pays d'Afrique subsaharienne, le tissu institutionnel est embryonnaire, la séparation des pouvoirs est loin d'être effective, les organes de régulation du processus électoral restent sous le contrôle des partis au pouvoir.

Tous ces éléments sont de nature à jouer négativement sur les paramètres α , k_1 et k_2 de la fonction de sanction des élus par les populations, par conséquent réduisent le pouvoir électoral du peuple qui serait son seul moyen de faire pression pour que soit adoptée une politique à même d'élargir les opportunités sociales et économiques. Alors, le défi pour les pays d'Afrique subsaharienne consisterait, entre autres, à mettre en place un système de représentation avec des partis politiques et des groupes de défense d'intérêts qui soient opérationnels, un système d'équilibre reposant sur la séparation des pouvoirs, ainsi qu'une société civile active, capable de contrôler les actions des élus et de proposer des modes différents de participation politique.

2. *Solidarité ou conflits d'intérêts entre couches sociales*

Dans la plupart des sociétés subsahariennes, les plus aisés sont généralement solidaires envers les pauvres du fait de leurs devoirs et des obligations vis-à-vis de leur communauté. En effet, la charge des devoirs et obligations d'ordres matériel et financier des plus aisés augmenterait avec l'accroissement de la pauvreté dans la communauté.¹⁶ Par exemple au Burkina Faso, les années de déficit céréalier se caractérisent, entre autres, par une forte sollicitation des salariés, employeurs et travailleurs indépendants des zones urbaines de la part de leur famille ou leur communauté du milieu rural pour l'achat des produits alimentaires.

De façon générale, lorsque les populations sont très vulnérables, que les opportunités d'emplois et d'activités sont de plus en plus limitées ou que les centres de santé et l'éducation formelle sont de plus en plus inaccessibles, les plus aisés sont davantage sollicités par les pauvres de leur communauté. Une pauvreté monétaire accrue entraîne une forte pression sur le budget des membres les plus aisés de la communauté à cause du soutien qu'ils doivent apporter aux plus démunis pour leur survie. De plus, quand les opportunités d'emploi et d'activités sont de plus en plus limitées, le nombre de "cousins ou cousines", de "neveux ou nièces", de "frères ou sœurs", etc. dans les ménages les plus aisés, en attente d'un emploi, augmente. Quand la médecine moderne devient de plus en plus inaccessible par les membres de la communauté, de plus en plus de malades restent à la charge des plus aisés résidant dans les villes où il existe un centre de santé. Enfin, l'analphabétisme des membres d'une communauté est également un facteur qui affecte le bien-être des plus aisés dans la mesure où il limite l'accès des démunis – désormais à la charge des non pauvres – à la santé, au marché de l'emploi, au crédit.

Alors, qu'elle soit monétaire ou non monétaire, la pauvreté a des effets négatifs directs ou indirects sur le bien-être des non pauvres des communautés des pays au sud du Sahara. La pauvreté n'est pas un problème des pauvres uniquement, mais elle demeure également une préoccupation pour les plus aisés de leur communauté. Les non pauvres des sociétés africaines seraient généralement solidaires aux pauvres notamment pour revendiquer l'adoption de politiques garantissant à ces derniers

¹⁴ Par exemple dans un pays comme le Burkina Faso qui compte moins de 13 millions d'habitants on a dénombré une quarantaine de partis qui ont participé aux élections législatives de mai 2002.

¹⁵ Pnud [2002].

¹⁶ Mahieu [1990].

de meilleures conditions de vie. Les non pauvres seraient alors plus disposés à voter contre les gouvernants qui ne sont pas attentifs aux plus démunis que de voter pour ces types de gouvernants afin que ces derniers demeurent dans leur situation de pauvreté. Alors, le coefficient θ qui mesure le degré de conflits d'intérêts entre riches et pauvres serait moins élevé voire proche de 0 dans les pays d'Afrique subsaharienne.

Conscients de l'existence d'une solidarité entre riches et pauvres dont les effets électoraux l'emporteraient sur ceux des éventuels conflits d'intérêts, ainsi que de leurs échecs passés, présents ou futurs, les élites au pouvoir au sud du Sahara ont le plus souvent amplifié les clivages identitaires. Ils ont régulièrement instrumentalisés le sentiment ethnique pour conserver le pouvoir et se légitimer " tout en faisant de sa négation officielle l'argument central de leur rhétorique politique tout vouée à l'apologie du développement et de l'unité nationale."¹⁷ Il est de plus en plus fréquent au sud du Sahara de remettre en cause la citoyenneté, l'exercice des droits civiques ou la capacité politique de certains électeurs ou candidats à partir de l'origine supposée de leurs parents.¹⁸

Ces revendications identitaires que connaisse l'Afrique subsaharienne ne sauraient être considérées comme les effets pervers du pluralisme encore moins de la démocratie. Elles viendraient surtout des usages que les détenteurs du pouvoir font des différences ethniques ou religieuses dans le cadre de leurs stratégies en vue de conquérir l'opinion.

L'exacerbation des revendications identitaires causée par les élus contribue à affaiblir le " pouvoir électoral " du peuple à contraindre les gouvernements à être plus attentifs aux pauvres en introduisant un " biais identitaire " au détriment de la solidarité entre riches et pauvres.

3. Niveau de maîtrise du jeu démocratique et accès à l'information par les électeurs

Le niveau de maîtrise des concepts, des mécanismes et de contenu du jeu électoral par les populations du sud du Sahara serait encore limité compte tenu de leur faible niveau d'instruction, des difficultés d'accès à l'information, ainsi que du fait que le continent n'a pas une grande expérience du pluralisme.

Selon le Pnud [2003], 37,6 pour-cent des adultes de l'Afrique subsaharienne sont analphabètes contre 0 pour-cent environ pour les pays développés et 25,4 pour-cent pour l'ensemble des pays en développement. Au Burkina Faso, 75,2 pour-cent de la population adulte est analphabète et une part non négligeable des ruraux n'ont pas encore accès aux moyens traditionnels d'information telles que la télévision et la radio. Egalement, sur le continent africain, nombreuses sont les quelques expériences électorales qui ont été boycottées par les partis d'opposition ou mal organisées de telle sorte que les populations n'ont pas assez ou rien appris des scrutins passés.

Ainsi, au sud du Sahara, le jeu démocratique engage des populations qui n'en maîtriseraient ni le concept ni le contenu ou les mécanismes. Nombreux sont les électeurs de ce continent qui ne seraient pas à même de faire une analyse pertinente des programmes et discours des candidats politiques, ainsi que de distinguer les actions clientélistes de ces derniers des actions qui visent à améliorer effectivement sur la longue durée leur bien-être. Le coefficient δ de naïveté de la fonction de sanction serait donc relativement élevé dans les pays au sud du Sahara. Aussi, l'analphabétisme et l'inaccessibilité à l'information contribueraient à rendre les populations moins exigeantes quant à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ce qui est de nature à accroître les coefficients ε_p et ε_r de tolérance des populations vis-à-vis des gouvernants par rapport aux conditions de vie. Par conséquent, le pouvoir des populations à contraindre les gouvernants à être plus attentifs aux plus démunis se trouve très réduit.

A cet égard, l'information jouerait un rôle essentiel dans la maîtrise du jeu démocratique par les électeurs et dans la mobilisation de ces derniers, surtout si elle est appréhendée sous l'angle de sa fonction d'éducation, de formation et de sensibilisation. Malheureusement, en plus des difficultés d'ordres matériel et financier qui constituent un blocage pour le développement des outils de communication et de l'information, l'indépendance des médias, la liberté d'expression, de réunion et d'information restent soumises à d'importantes restrictions dans nombreux pays africains.

¹⁷ Otayek [1999].

¹⁸ Bayart et al. [2001].

Cependant, avec le foisonnement actuel des radios rurales dans nombreux pays africains, la vulgarisation des nouvelles technologies de l'information difficilement contrôlables par les gouvernements, ainsi qu'avec les actions de sensibilisation et de formation des organisations non gouvernementales, les populations subsahariennes ont de plus en plus accès à l'information. Cette relative plus grande accessibilité à l'information par les populations ont conduit à plus de transparence dans les processus électoraux dans certains pays comme le Ghana lors de ses dernières élections présidentielles.

Au regard des enseignements du modèle et de la position des pays africains par rapport aux conditions nécessaires faisant de la démocratie électorale un moyen de pression pour les populations démunies, il ressort qu'à l'étape actuelle de processus démocratique en Afrique subsaharienne, les élections ne seraient pas encore un puissant moyen pour les pauvres de cette partie du monde de contraindre les gouvernements à être davantage attentifs à leurs préoccupations. Certes, des avancées sont enregistrées en la matière ça et là sur le continent. Cependant, elles sont loin d'être significatives. Par conséquent, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs politiques, les groupes de défense d'intérêts des population, la société civile, les organisations non gouvernementales et l'Etat œuvrent pour garantir le plutôt possible le bon fonctionnement des institutions démocratiques, la sensibilisation, la formation des populations sur les concepts, le contenu et les mécanismes du jeu démocratique, les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, de réunion et d'information, en vue de donner aux individus les moyens de contraindre les gouvernements pour que soient adoptées des politiques à même d'élargir les opportunités sociales et économiques.

5. Conclusion

Cette étude offre une esquisse de cadre théorique appuyant l'argument selon lequel la gouvernance contribue fortement à améliorer le bien-être des populations dans les pays où elle est adoptée contrairement aux systèmes dictatoriaux. A l'aide de ce cadre d'analyse, il a été possible d'appréhender les facteurs déterminants qui font des élections des armes puissantes pour contraindre les gouvernements ou les élus locaux à être plus attentifs aux besoins des plus démunis et à adopter des politiques à même d'élargir, pour ces derniers, les opportunités sociales et économiques. Outre les conditions nécessaires permettant de garantir des élections libres, ainsi que les libertés civiles et politiques, il ressort notamment qu'un équilibre en terme de poids ou d'influence politique entre le parti au pouvoir et l'opposition, une bonne maîtrise ou compréhension du jeu démocratique par les électeurs, une solidarité ou un faible degré de conflits d'intérêts entre les couches sociales, ainsi qu'une exigence soutenue pour des conditions de vie de plus en plus meilleures de la part notamment des pauvres, sont des facteurs déterminants pour la convergence des objectifs électoraux des gouvernants vers l'objectif de bien-être auquel aspirent les pauvres. Par rapport à ces facteurs déterminants, des avancées sont enregistrées ça et là en Afrique au sud du Sahara. Cependant, l'étude montre qu'un niveau satisfait est loin d'être atteint pour certains de ces facteurs déterminants dans les pays subsahariens. Ainsi, les élections ne seraient pas encore un puissant moyen pour les populations subsahariennes de contraindre leurs gouvernements à être plus attentifs aux besoins des pauvres. D'où la nécessité que tous les intervenants nationaux ou internationaux dans le cadre de la lutte contre la pauvreté soient davantage regardant sur ces aspects qui privent notamment les plus démunis de leur pouvoir de sanction des élus à travers les urnes et, par conséquent, favorisent la mauvaise utilisation ou le détournement des ressources destinées au développement socio-économique.

Références bibliographiques

- Banégas, R. 1998. « La démocratie à pas de caméléon. Transition démocratique au Bénin », Institut d'études politiques de Paris, thèse de doctorat, janvier 1998.
- Banque Mondiale 2001. « Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 : combattre la pauvreté », éd. Eska, Paris.
- Bayart, J.-F. et al. 2001. « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », in *Critique internationale n°10*, janvier 2001, pp. 177 – 194.
- Loada, A., M-G. 1998. « Les élections législatives burkinabè du 11 mai 1997 : des “ élections pas comme les autres ” ? » ; in *Politique Africaine n°69*, mars 1998, pp. 62 – 74.
- Mahieu, F.-R. 1990. « Les fondements de la crise économique en Afrique : entre la pression communautaire et le marché international », éd. L'Harmattan, Paris.
- Menthong, H.-L. 1998. « Vote et communautarisme au Cameroun: “ un vote de cœur, de sang et de raison ” » ; in *Politique Africaine n°69*, pp. 40 – 52.
- Monjib, M. ; 1998. « Comportement électoral, politique et socialisation confrérique au Sénégal » ; in *Politique Africaine n°69*, mars 1998, pp. 53 – 61.
- Otayek, R. ; 1999. « La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'Etat : y a-t-il une “ exception ” africaine ? » ; in *Autre part n°10*, 1999. Pp. 5 – 22.
- Pnud ; 2002. « Rapport mondial sur le développement humain 2002 » ; Economica, Paris.
- Pnud ; 2003. « Rapport mondial sur le développement humain 2003 » ; Economica, Paris.
- Quantin, P. 1998. « Pour une analyse comparative des élections africaines » ; in *Politique Africaine, n°69*, mars 1998, pp. 12 – 28.
- Zerbo, A. 2003. « Pauvreté urbaine au Burkina Faso : une exploitation de la complémentarité des approches de l'utilité et des capacités », Document de travail, DT\80\2003, Centre d'Economie du Développement, Université Montesquieu Bordeaux IV.